

Bonjour!

La treizième Assemblée statutaire de l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) aura lieu du 19 septembre (soirée) au 21 septembre (midi) à l'hôtel Holiday Inn Toronto International Airport 970, chemin Dixon à Toronto. Un service de navette sera disponible de l'aéroport à l'hôtel. Les inscriptions devront être reçues avant le 15 août 2018.

Nous attirons votre attention sur les dispositions de l'article VII des Statuts de l'ASRC en ce qui a trait à la représentation aux assemblées et à la soumission des résolutions, notamment :

Section 3 - Les sections locales, clubs et chapitres de syndicalistes à la retraite affiliés à l'ASRC ont droit à deux (2) délégués ou déléguées à l'égard de chaque portion de 100 membres, jusqu'à un maximum de huit (8).

Section 4 - Chaque conseil régional de l'ASRC a droit à deux délégués ou déléguées à l'égard des premiers 200 membres et à un délégué ou une déléguée supplémentaire à l'égard des 350 membres additionnels ou d'une majeure fraction de ce nombre.

Section 5 - Les fédérations provinciales et territoriales de syndicalistes à la retraite ont droit à deux (2) délégués ou déléguées chacune.

Section 6 - Les organisations nationales de syndicalistes à la retraite affiliées au CTC ont droit à deux (2) délégués ou déléguées chacune.

Section 7 - Les organisations représentant des dirigeants et dirigeantes, des permanents et des permanentes à la retraite des syndicats affiliés et du CTC ont droit à deux (2) délégués ou déléguées chacune.

Section 8 - Les dirigeants et dirigeantes élus et les membres du Comité exécutif sont délégués et déléguées aux Assemblées statutaires en vertu des attributions de leur poste.

Section 9 - Pour être acceptée par l'Assemblée statutaire, toute résolution doit être soumise par une organisation locale affiliée de syndicalistes à la retraite, une division municipale ou régionale de ladite organisation, une fédération, un syndicat affilié national, les organisations représentant des dirigeants et dirigeantes, des permanents et permanentes retraités des syndicats affiliés et du Congrès du travail du Canada (CTC) ou du Comité exécutif de l'ASRC, ses fédérations ou ses conseils régionaux et être signée par le président/la présidente et le/la secrétaire, être envoyée au secrétariat au plus tard soixante (60) jours avant l'Assemblée statutaire, se limiter à 150 mots et à un seul sujet.

Avis de convocation à l'Assemblée

Des avis de renouvellement d'adhésion ont été envoyés récemment. Ils doivent être payés pour que le (s) délégué (s) puissent s'asseoir.

Vous trouverez ci-joint une lettre de créance et un formulaire d'inscription à remplir. Veuillez faire des copies des deux documents et les remettre à vos délégués et déléguées. Une fois remplis, veuillez faire parvenir les documents accompagnés d'un chèque à l'adresse suivante :

ASRC
2841, promenade Riverside
Ottawa (Ontario) K1V 8X7

Veuillez également fournir une copie de la lettre de créance remplie à chaque délégué et déléguée. Le document sera à présenter à l'Assemblée statutaire.

Pour être acceptées, les résolutions DOIVENT parvenir au bureau de l'ASRC au plus tard le mercredi le 6 juillet à midi (12 h). Nous vous rappelons que les résolutions sont limitées à 150 mots. Tout dépassement entraînera leur rejet. Les résolutions DOIVENT porter sur des sujets d'intérêt national et nécessiter l'intervention spécifique de l'ASRC indépendamment de toute autre intervention syndicale ou gouvernementale. Veuillez faire parvenir vos résolutions à l'ASRC par courrier postal à l'adresse ci-dessus, par courriel en incluant une copie numérisée de la lettre de créance à hqcongressofunionretirees@gmail.com ou par télécopieur au 613-521-4655. Veuillez si possible nous envoyer les résolutions par courriel afin que nous n'ayons pas à les retranscrire.

Vous trouverez également ci-joint le formulaire de mise en candidature pour le Prix de l'ASRC. Pour être acceptées, les candidatures doivent parvenir à l'ASRC uniquement par courrier (2841, promenade Riverside, Ottawa [Ontario] K1V 8X7), au plus tard le 6 juillet 2018.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à envoyer un courriel à hqcongressofunionretirees@gmail.com avec la ligne d'objet indiquant clairement Question – Congrès 2018.



Janice M. Bernier
ASRC, secrétaire archiviste

Pièces jointes: Lettre de créance, formulaire de réservation de chambre d'hôtel, formulaire de résolution, prix de l'ASRC, demande d'affiliation, demande d'adhésion individuelle